

Pourquoi faut-il renégocier l'Accord de Partenariat Economique (APE) ?

Le fait est presque passé inaperçu. Mais il est assez important que l'on s'y attarde. Dans le Communiqué Final du 52e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Pays de la CEDEAO, tenu le 16 décembre 2017 à Abuja, les leaders de l'Afrique de l'Ouest ont dit la chose suivante : « *Concernant les Accords de Partenariat Economique entre la région Afrique de l'Ouest et l'Union européenne, la Conférence a souligné la nécessité de réexaminer la situation à la lumière des évolutions récentes.* » Chacun peut interpréter cette décision à la lumière de ses propres grilles de lecture. Mais il nous semble évident qu'en adoptant cette posture, les Chefs d'Etat ont suggéré la réouverture des discussions sur les APE, au sein de la région comme vis-à-vis de l'Union européenne.

Près de douze (12) années de négociations entre l'Europe et l'Afrique de l'Ouest n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés. Les importantes divergences techniques et politiques, de forme comme de fond, qui se sont manifestées dès l'ouverture des négociations, ont continué pendant longtemps à prendre le dessus sur la volonté politique de conclure un APE ambitieux et rapide. Même si au final, la Côte d'Ivoire et la Ghana ont signé des APE intermédiaires et que 13 pays sur les 15 membres de la CEDEAO ont signé l'APE régional, il reste constant que l'APE aura du mal à être appliqué. Une partie importante du secteur privé et la société civile ouest-africaine ne l'ont jamais approuvé. Le Nigeria et la Gambie ne se sont pas joints aux pays signataires.

Les mutations en cours commandent la re-

négociation de l'APE. Des circonstances nouvelles et exceptionnelles sont apparues dans le contexte et ont changé les configurations et les enjeux autour desquels l'Accord a été négocié et conclu. Ces circonstances sont de plusieurs ordres. Nous en retenons ici cinq.

La première concerne le Brexit. Avec la sortie de la Grande Bretagne de l'Union européenne, cette dernière change de nature, ce qui déforme toutes les grilles d'analyse sur lesquelles l'Afrique de l'Ouest s'était fondée pour bâtir sa stratégie de négociation. La négociation a été conduite par l'Europe des 28. La mise en

œuvre devrait être faite sans la Grande Bretagne, qui n'est pas n'importe quel Membre, puisqu'étant le premier partenaire commercial de la plupart des pays africains anglophones.

La seconde est la négociation de la Zone de libre-échange continentale en Afrique (ZLEC). Quarante-quatre pays africains ont signé le 21 mars dans la capitale rwandaise, Kigali, l'accord établissant la Zone de libre-échange continentale. Mais on peut dire que le plus dur ne fait que commencer. Les signataires doivent désormais faire ratifier l'accord par leurs Parlements nationaux. Pour qu'il entre en vigueur, il faudra au moins 22 ratifications. L'idée étant d'arriver à une ouverture effective en janvier 2019. Les analystes, notamment la Commission économique pour l'Afrique (CEA), estiment que si les APE régionaux sont scellés et mis en œuvre avant la ZLEC, cette dernière pourrait avoir du mal à réaliser tout son potentiel.

La troisième concerne la prolifération actuelle des méga-accords commerciaux régionaux dont le Partenariat Trans-atlantique pour le Commerce et l'Investissement (PTCI) et le Partenariat Trans-pacifique (PTT). Ces méga-ACR qui impliquent l'Europe ou nombre de ses partenaires auront aussi des incidences non encore définies sur les économiques ouest-africaines.

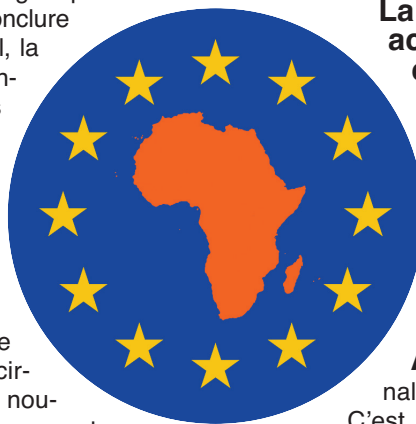
La quatrième concerne le processus d'intégration régionale en Afrique. La promotion de l'intégration régionale était l'un des principaux objectifs de l'APE. C'est à ce niveau que l'échec est le plus patent.

L'Afrique de l'Ouest est passée d'un régime commercial unique, au titre de l'Accord de Cotonou, à une fragmentation de ses relations en cinq régimes, le régime « Tous Sauf les Armes » avec les PMA ; Le Système de Préférences Généralisées (SPG) pour le Nigeria ; le SPG+ pour le Cap Vert ; Deux APE pour le Ghana et la Côte d'Ivoire.

La cinquième est l'expiration de l'Accord de Cotonou. L'Accord de Cotonou expire en 2020. Or il est le soubassement de la coopération politique et économique de l'UE avec les pays ACP. Même si des discussions sont en cours pour évaluer cet accord et envisager son système de remplacement, nul ne peut prédire le fond et la forme des futurs arrangements. Ce qui est sûr, c'est qu'ils auront une incidence sur les APE.

Compte-tenu de ce qui précède, la renégociation des Accords apparaît comme une nécessité. La Commission de la CEDEAO est donc invitée à traduire en acte la volonté des Chefs d'Etat clairement affirmée dans le communiqué du 25e Sommet. ■

Concernant les Accords de Partenariat Economique entre la région Afrique de l'Ouest et l'Union européenne, la Conférence a souligné la nécessité de réexaminer la situation à la lumière des évolutions récentes.



Le Président Paul Kagamé a pris les commandes de l'Union Africaine (UA). Installé en janvier dernier, il remplace le Président guinéen Alpha Condé. Sur sa table, des dossiers en instance qui cherchent des issues heureuses. **Intégr'action** passe en revue les principaux chantiers du nouveau Président.

Des réformes sur la table

Concernant les chantiers, deux sont portés devant les Chefs d'Etat. Il s'agit de la négociation de la Zone de libre-échange et la libéralisation du ciel africain.

Une Zone de libre-échange pour 1,2 milliard de consommateurs¹

La conclusion et la mise en œuvre de la ZLEC seront l'une des priorités du Président Kagamé. Démarré en février 2016, les négociations en vue de la création de la ZLEC ont connu d'importants progrès (adoption d'un objectif de libéralisation de 90 pour cent des lignes tarifaires, un large consensus sur les textes de l'Accord sur la ZLEC, la coopération douanière et la facilitation des échanges, etc.). Même si les négociateurs n'ont pas réussi à respecter la date butoir du 31 décembre 2017, les discussions se poursuivront au cours de l'année à la fois sur les questions de la première phase restées en suspens et celles de la seconde phase, à savoir l'investissement, la politique de la concurrence et la propriété intellectuelle.

Sur la libéralisation du Ciel Africain

L'objectif de l'Union Africaine est de bâtir le marché unique du transport aérien africain (MUTAA) qui est un projet phare de l'Agenda 2063 de l'Union africaine(UA). Il s'agit de créer un seul marché unifié, libéraliser l'aviation civile et impulser l'intégration économique. En marge du 30ème sommet et sous la houlette du Président de la commission de l'UA, le Tchadien Moussa Faki Mahama, ce chantier a déjà reçu l'approbation de 23 pays et attend l'adhésion d'autres pour voir le jour. Libéraliser le ciel africain implique que désormais, les compagnies aériennes des pays concernés aient l'accès libre à tous les pays inclus dans ce marché unique et ne dépendent plus d'accords bilatéraux, existants ou pas.

● Chantiers financiers et institutionnels

C'est en 2012 à Addis Abéba que la décision d'autofinancer l'Union Africaine a d'abord été prise, suite à un constat alarmant :

- les 3/4 du budget de l'UA sont financés par des partenaires étrangers (Union Européenne, Etats-Unis, Chine, Banque Mondiale etc.) ;
- 5 pays (Afrique du sud, Nigéria, Egypte,

Angola, Algérie) apportent 90% du reliquat (1/4) des contributions africaines ;

- certains pays trainent encore des arriérés depuis plusieurs années

C'est pour renverser cette tendance que les chefs d'Etat ont commencé à se pencher sur la nécessité d'assurer une indépendance financière de l'institution continentale

Les premières propositions émanant de l'ancien président nigérian Olusegun Obasanjo qui se résument à taxer les billets d'avion, les assurances, les appels téléphoniques, étaient jugées trop complexes. Il a fallu attendre la désignation de Paul Kagamé à la tête de l'Union pour expérimenter une nouvelle formule de financement de l'institution

● La Taxe Kaberuka

Elle porte le nom de l'ancien président de la Banque Africaine de Développement (BAD), Donald Kaberuka, économiste chevronné et compatriote du nouveau président en exercice de l'Union Africaine. Organisé autour d'une Task force, Paul Kagamé a confié le chantier de la réforme de l'Union africaine à 10 éminents économistes qui se distinguent par leur pragmatisme et leur engagement en faveur de l'intégration et du développement économique du continent. Dans cette liste chapeautée par Kaberuka, figurent entre autres les économistes Carlos Gomes, (ancien président de la CEA), Vera Songwe (ancienne Directrice des Opérations de la Banque Mondiale et actuelle présidente de la CEA), Cristina Duarte, (ancienne ministre des Finances du Cap-Vert) etc.

Leur trouvaille relative au financement de l'Union africaine est de prélever une taxe de 0,2% sur les importations (Valeur CAF-Cout assurance Fret) des pays africains (hors commerce intra-africain) de certains produits. Ce prélèvement permettra à terme de générer un montant de 1,4 milliards d'euros dépassant de loin le budget annuel de l'UA.

Cette formule a été dévoilée et entérinée à Kigali en juillet 2016, en marge du som-

met des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union.

Toutefois des divergences sont apparues quant à sa mise en œuvre. En effet, les grands pays (Egypte, Afrique du Sud, Algérie, Nigéria) contributeurs au financement du budget de l'UA compte tenu de leurs économies extraverties ont mis leur veto, d'autres ont soulevé des incohérences entre cette taxe et les engagements individuels des pays africains vis-à-vis de l'OMC, d'autres signalent en résumé que cette taxe pourrait renchérir le cout de la vie des populations.

Le degré d'appréciation de la Taxe Kaberuka varie d'un groupe de pays à un autre, en tout 20 pays ont adopté le principe de la taxe, 14 états (Kenya, Ethiopie, Rwanda, Tchad, Djibouti, Guinée, Soudan, Maroc, Gambie, Congo, Gabon, Cameroun, Sierra-Léone) ont commencé à collecter et verser la taxe dans le compte dédié pour la circonstance, 4 pays sont dans le processus de mise en œuvre de la taxe. Le reste des pays sont suspendus aux astuces, voire aux dérogations de la Task Force, afin que tout le monde accepte la taxe pour que l'Union africaine prenne enfin son destin en main. Tout compte fait le 30ème sommet des chefs d'Etat et de gouvernement n'a pas vidé le dossier relatif à l'autofinancement de l'Union africaine. Il a par ailleurs le mérite de poser le débat et de proposer des solutions spécifiques aux pays sceptiques à l'application de la taxe Kaberuka.

● Autres réformes abordées

Le 30ème Sommet de l'UA a également abordé d'autres thématiques, d'une part la situation migratoire en Libye ou il est prévu de rapatrier 20.000 migrants avant mi-janvier ; et d'autre part la révision de la périodicité de la tenue des sommets qui ne devrait plus se tenir qu'une fois par an, contre deux actuellement.

Intégr'action vous donne Rendez-vous en juillet 2018 à Nouakchott (Mauritanie) en perspective de la tenue du 31ème Sommet de l'Union Africaine pour voir l'état d'avancement des différents dossiers. ■



Union africaine : Alpha Condé passe le relais à Kagamé

¹ Cet article est écrit avant le sommet extraordinaire de l'UA à Kigali (Rwanda) du 21 mars 2018.

Marcel De Souza

Président sortant de la commission de la CEDEAO

8 Avril 2016 - 28 Février 2018, deux ans ont suffi à Marcel De Souza, Président sortant de la Commission de la CEDEAO pour contribuer à la marche de l'intégration dans l'espace CEDEAO. Du risque de cessation de paiement des salaires du personnel, à la mise en œuvre du tarif extérieur commun (TEC) en passant par le non-respect des décisions rendues par la Cour de justice de la CEDEAO, le président sortant de la commission de la CEDEAO fait le bilan de son mandat de transition.

Après près de deux années passées à la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en sa qualité de Président, Marcel De Souza a fait son auto-évaluation. En effet, le président sortant de la commission de la CEDEAO a produit une note-bilan qu'il décline en trois temps : d'abord un diagnostic institutionnel, ensuite des chantiers réalisés et enfin des défis et perspectives de l'institution.

« Dès ma prise de fonction le 8 avril 2016, j'ai été informé qu'en raison de la rareté des ressources et de l'état tendu de la trésorerie, il n'y avait aucune garantie que les salaires de fin du mois d'avril 2016 puissent être payés. »

Cette affirmation de Marcel De Souza révèle la gravité de la situation financière dont il a hérité. Selon le diagnostic qu'il a effectué, la CEDEAO était confrontée à son arrivée à la tête de l'institution à des défis multiformes, notamment :

- un risque de cessation de paiement ;
- des dettes impayées vis-à-vis des fournisseurs de biens et services ;
- une absence de prévisibilité dans le processus de rotation des postes statutaires,
- un manque de rationalisation dans la consommation d'énergie entraînant des coûts excessifs;
- etc.

Suite à ce diagnostic institutionnel, Marcel De Souza dit avoir entrepris des réformes et des mesures d'urgence.

- La réduction drastique des dépenses en limitant la taille des délégations et la fréquence des missions a permis de réduire les charges y relatives de 56% en 2016 puis de 35% en 2017 ;



« (...) la rareté des ressources et l'état tendu de la trésorerie, ne garantissaient pas le paiement des salaires de la fin du mois d'avril 2016. »

- Sur une dette d'environ 4.847.503,38 \$US, soit 3.474.496,87 UC au 8 avril 2016 due à 200 prestataires pour divers services, la commission a traité tous les paiements en souffrance (salaires et fournisseurs), ramenant du coup les « clignotants financiers » au vert.

- En raison des considérations politiques, l'attribution des postes statutaires restent floues et imprévisibles car ne respectant pas les textes juridiques. Cette situation découle de la non-application des textes définissant les critères d'attribution desdits postes. Sous l'impulsion de Marcel De Souza, le Président de la Conférence des Chefs d'Etat a soumis à la réflexion de ses pairs un document visant à renforcer les critères d'attribution des postes statutaires lors de la session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui s'est tenue le 27 janvier 2018 à Addis Abéba, en Ethiopie.

Après avoir fait l'état des lieux de l'institution régionale à son arrivée, Marcel De Souza a également présenté les chantiers réalisés au cours de sa présidence. Il cite à son actif les dossiers tels que la résolution de la crise post-électorale en Gambie qui a connu un dénouement sans effusion de sang et une victoire de la démocratie; l'assistance technique apportée par la commission au Cap-Vert et à la Sierra Leone relative à la mise en œuvre du Tarif extérieur économique (Tec); la mise en place de la Task Force sur le Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO qui a pu mener des missions de plaidoyer dans treize (13) États membres suivies de propositions de mesures énergiques aux autorités politiques afin d'abolir ces obstacles le plus rapidement possible; l'adoption du code des Douanes de la CEDEAO; le développement des infrastructures tels le programme communautaire de développement (PCD) et le projet de construction d'un nouveau siège de la Commission sur financement et avec l'assistance de la Chine. Il évoque également l'octroi par le Togo d'un terrain d'un hectare pour la construction de la maison de la CEDEAO.

Toutefois la CEDEAO devrait faire face à des défis importants parmi lesquels :

- l'absence de l'esprit communautaire au sein de la région ;
- le retard dans le reversement des prélèvements communautaires par les Etats Membres ;
- le non-respect des décisions de la Cour de Justice de la CEDEAO.

Au regard de l'ampleur des défis qui restent à relever pour assurer la consolidation de l'esprit communautaire au sein de la CEDEAO, Marcel De Souza a proposé la construction d'une maison des citoyens de la CEDEAO, reprenant ainsi une idée déjà développée par Enda CACID à travers l'édification de la « Maison des Citoyens de la CEDEAO » dont la première a été installée à Ziguinchor (Sud du Sénégal), tandis que d'autres attendent d'être installées sur les principaux corridors. ■

Synthèse : Enda CACID

Un mémorandum d'entente entre la Tunisie et la CEDEAO

M. Khemaies Jhinaoui, Ministre tunisien des Affaires étrangères est la première personnalité à être reçue par Jean-Claude Kassi Brou depuis sa prise de fonction le 1er mars 2018. Cette visite fait suite à la signature d'un mémorandum d'entente entre les deux parties (Tunisie-CEDEAO) lors d'une visite effectuée du 19 au 22 novembre 2017, à Tunis, par l'ancien Président de la Commission de la Cedeao, Marcel de Souza. Ce mémorandum consacre la mise en place d'un cadre de coopération et d'une plateforme de dialogue entre les deux parties, et vise la promotion des échanges dans différents domaines d'intérêt commun définis par les deux parties. La CEDEAO ne cesse, depuis quelques années, de recevoir des demandes d'adhésion. Ainsi la Tunisie à l'instar du Maroc et de la Mauritanie cherche auprès de la CEDEAO un statut de membre observateur, une requête qui reste suspendue à la décision du comité de chefs d'Etat et de gouvernement créé pour la circonstance. Pour rappel, la Tunisie qui appartenait à l'Union du Maghreb Arabe (UMA), une organisation actuellement en léthargie, a achevé en octobre 2017 son acte d'adhésion au Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), devenant ainsi le 20e pays membre de cette organisation. ■

Passation de service à la tête de la Commission de la CEDEAO

Des échanges de bons procédés entre Jean Claude Brou et Marcel De Souza

Après près de deux ans passés à la tête de la Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), Marcel de Souza a cédé son fauteuil, le jeudi 1er mars 2018, à Abuja, au Nigéria, à son successeur Jean-Claude Kassi Brou.

La cérémonie de passation de service entre Marcel de Souza (Président sortant) et Jean-Claude Brou (président entrant) s'est déroulée le jeudi 1er mars 2018, à Abuja, au Nigéria, en présence du Ministre de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur, Ally Coulibaly, du Ministre délégué des Affaires étrangères du Nigéria, Mme Khadija Bukar Ibrahim, des membres du corps diplomatique accrédités près le Nigéria et la Cedeao, des membres du personnel et des chefs des institutions communautaires.

Dans son discours d'au revoir Marcel de Souza a égrené un chapelet de réalisations telles que le processus de la création de la monnaie unique de la Cedeao à l'horizon 2020 ; l'observation satisfaisante de l'élection présidentielle en 2016 et 2017 dans six Etats membres de la Cedeao ; le remboursement des dettes et l'amélioration de la solvabilité, la crédibilité et de l'image de la Commission ; la poursuite des projets de construction d'un nouveau siège pour la Commission.

Autant de réalisations qui contrastent par ailleurs avec des défis



Jean Claude Brou

Marcel De Souza

majeurs à relever, notamment le retard dans le versement des prélèvements communautaires par les Etats membres ; le non-respect des décisions de la Cour de Justice de Cedeao ; l'absence de solution à la crise politique en Guinée Bissau ; le renforcement de l'intégration régionale ; la consolidation des acquis au niveau de la gestion du personnel et de la maîtrise des charges. Intervenant à son tour, le nouveau Président de la Commission de la Cedeao, Jean-Claude Kassi Brou, a félicité et remercié son prédécesseur pour la dextérité remarquable avec laquelle il a conduit l'organisation régionale. Son hommage se ré-

sume en ces termes : « Vos actions ont permis de porter encore plus haut et plus loin le flambeau de la Cedeao. Votre ardeur au travail n'est un secret pour personne et surtout pas pour moi. Je voudrais associer à ces salutations, tous les Commissaires et les autres fonctionnaires statutaires sortants. Vous pouvez partir la tête haute pour le travail bien accompli qui restera gravé dans la mémoire de toute la communauté », a dit M. Brou. ■

Le Parlement de la CEDEAO à l'assaut des entraves à la libre circulation

Le Forum du Parlement de la CEDEAO s'est tenu à Dakar du 12 au 15 février 2018. Les parlementaires de la CEDEAO se sont alliés aux autorités politiques, acteurs économiques, universitaires ainsi qu'aux personnalités de la société civile de la région pour se pencher sur les « enjeux et défis de la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO et la problématique de la migration ». Cette rencontre de haut niveau, parrainé par le Président de la République du Sénégal, S.E Macky Sall, a été l'occasion d'aborder divers sujets tels que l'effectivité de la libre circulation des personnes et des biens et la migration clandestine en termes de défis pour les décideurs.

Les communications de qualité présentées par des personnalités telles que M. Laouali Chaïbou, Président de la Commission en charge du Commerce, Douanes, Libre Circulation du Parlement de la CEDEAO sur « les défis du sous-emploi des jeunes et de la migration clandestine en Afrique de l'Ouest », ou encore de Son Excellence Monsieur Djibo Salou, Président de la Task Force sur le Schéma de libération des échanges, et ancien Président de la République du Niger, sur ses activités et les constats faits sur le terrain, notamment en ce qui concerne l'effectivité de l'application du schéma dans les Etats Membres, ont permis aux parlementaires et à leurs invités de noter les acquis et les défis relatifs à la thématique. Tenant compte de ces nombreux défis, les participants au forum ont reconnu en ce qui concerne principalement la problématique de la migration, qu'il s'agit d'un phénomène dont l'ampleur nécessite un combat collectif. Aucun pays pris isolément ne peut réussir ce combat sans l'appui des autres.

L'organisation du Forum a ainsi permis de formuler, après analyse, des recommandations concernant la libre circulation et la problématique de la migration. Pour la libre circulation, le Forum insiste sur la nécessité d'élaborer et d'adopter un régime juridique adéquat sanctionnant les pratiques illégales et leurs auteurs, y compris les agents publics. Il recommande aussi, dans le cadre du réexamen des négociations des APE, de placer la gestion des flux migratoires dans l'Agenda mondial sur la Migration.

A cet effet, la promotion de la migration légale, à travers l'allègement des conditions d'octroi des visas, la suppression des opérations policières, l'accroissement de l'assistance humanitaire aux migrants en détresse et le respect des droits humains doit être au centre des négociations entre l'UE et la CEDEAO

Il recommande aussi entre autres de prendre des mesures législatives proactives et adéquates pour garantir que les citoyens de la Communauté jouissent de leurs droits fondamentaux, notamment la libre circulation dans les Etats membres, le traitement égal et la protection des vies humaines et des biens, y compris ceux des membres de leurs familles.

Le Forum a été l'occasion pour le Parlement de la CEDEAO de se mettre en lumière et de communiquer davantage sur son rôle dans le processus d'intégration régionale.

Le Parlement de la CEDEAO est présidé actuellement par le parlementaire sénégalais L'Honorable Moustapha Cissé Lo. Cette institution parlementaire a été établie en 1993 en vertu des articles 6 et 13 du Traité révisé de la CEDEAO.

Le Protocole relatif au Parlement a été signé à Abuja le 6 Août 1994 et est entré en vigueur en 14 Mars 2002. Il prévoit la structure, la composition, la compétence et les autres questions relatives au Parlement. Il est composé de 115 sièges.

Le Parlement est habilité pour examiner les questions relatives aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales des citoyens et peut également être consulté sur les questions relatives aux politiques de santé publique et aux politiques éducatives entre autres. Il a vu récemment ses pouvoirs et compétences élargis, suite à l'adoption par le 50ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenu le 17 décembre 2016 à Abuja, de l'«Acte additionnel no A/SA.1/12/16 relatif au renforcement des prérogatives du Parlement de la CEDEAO.» Par ces nouvelles compétences, le Parlement de la CEDEAO est obligatoirement être saisi dans la confection du budget ; la révision du traité et de ses annexes ; les rapports d'Audit annuels des Organes et institutions de la Cedeao ; l'adoption ou la Révision de tous les actes communautaires relatifs aux politiques économique et monétaire d'intégration de la Cedeao (commerce, douanes, libre circulation des personnes, des biens et services, infrastructure, coopération monétaire, industries et mines, promotion des investissements) et sur toutes autres politiques sectorielles décidées par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. De plus, l'Acte additionnel consacre la procédure de saisine pour avis conforme, c'est à dire, chaque Institution ou organe concerné devra, soit prendre en compte l'avis du parlement, soit présenter un nouveau texte. ■

Synthèse : Enda CACID

« Journée de Libre Circulation en Sénégal », un instrument de bon voisinage

L'évènement fera date dans les efforts de faire de la CEDEAO un espace intégré où les citoyens et les marchandises légalement aux normes circulent sans entraves. Karang, ce 1er mars 2018, a été, le lieu de l'intégration régionale dans l'espace Sénégal-gambie et va certainement constituer une inspiration pour d'autres espaces de la communauté...



La ville de Karang (Karang Poste pour l'appellation officielle), située dans le département de Foundiougne et la région de Fatick a été choisie par les autorités sénégalaises et gambiennes pour abriter la « Journée de Libre Circulation en Sénégal-gambie ». Comme son nom l'indique, Karang Poste est un poste-frontière avec la Gambie voisine. On le franchit, avec le lot de contrôles inhérents à tout poste-frontière pour se rendre à Banjul, la capitale gambienne. Si Karang est donc pour les Etats, le dernier point qui marque la limite du Sénégal et le début de la Gambie, pour les populations de part et d'autre de la frontière, c'est un point dans un espace homogène en termes de liens de parenté, de similitudes ethnico-culturelles et de pratiques économiques car comme l'a souligné le Maire de la localité dans son allocution d'ouverture « *le peuple sénégalais est déjà intégré car il s'agit d'un même peuple que la frontière est venue séparer* ». N'est-ce pas là une manière de coller à la vision 2020 de la CEDEAO mais en passant cette fois-ci de la CEDEAO des peuples à la CEDEAO des Etats ?

La Journée a réuni les autorités étatiques des deux pays, le corps diplomatique des Etats membres de la CEDEAO, les forces de défense et de sécurité, les acteurs socio-économiques ainsi qu'un grand nombre de citoyens des deux bords de la frontière. Elle a été l'occasion de passer en revue l'effectivité de la libre circulation des personnes et des biens et les difficultés des différents usagers du corridor quant aux entraves tarifaires et non tarifaires.

Durant les différentes interventions, il a été beaucoup question du Protocole sur la libre circulation des personnes et des biens. Que stipule le Protocole ? Quel est le principe de la libre circulation des personnes et de biens ?

Le protocole d'accord de la CEDEAO sur la libre circulation des biens et des personnes a été signé le 29 mai 1979 à Dakar au Sénégal. Il a été complété par trois Protocoles additionnels depuis. Son application effective est une préoccupation majeure qui est toujours à l'ordre du jour. Il nécessite donc une volonté d'application forte de tous les Etats membres et un engagement résolu des Chefs d'Etat en premier lieu, à l'image du Président du Sénégal et de la Gambie qui ont réitéré cet

engagement pour une libre circulation des personnes et des biens, en particulier entre les deux pays.

L'adjectif « libre » peut donner lieu à confusion car parler de libre circulation des personnes, marchandises, des services, des capitaux ne doit pas conduire à penser qu'il s'agit de libérer les activités de toutes contraintes juridiques qui les organisent.

En résumé, la libre circulation des personnes signifie que tout ressortissant d'un Etat membre de la CEDEAO a le droit de se déplacer librement d'un Etat à un autre sans aucune entrave.

Cela se traduit également par le droit de résidence, le droit d'établissement et la libre prestation de services dans chaque Etat Membre. Ainsi un Gambien muni de tous les documents de voyage légaux et valables, peut par exemple décider de venir s'installer, rechercher et exercer un emploi (sauf les emplois de la Fonction publique), sans être victime de discriminations fondées notamment sur la nationalité.

La libre circulation des personnes et des

Tout ressortissant d'un Etat membre de la CEDEAO a le droit de se déplacer librement d'un Etat à un autre sans aucune entrave

biens est donc un pilier de l'intégration régionale dans ce sens où il permet aux ressortissants d'aller et de venir. Les Etats sénégalais et gambiens posent donc, par l'organisation de cette Journée dédiée à la libre circulation des personnes et des biens, un acte des plus importants dans le processus d'intégration régionale, car comme l'a dit le Président de la Task Force de la CEDEAO dans son Allocution lue par le Dr Cheikh Tidiane Dieye, Directeur exécutif d'ENDACACID « *Nous sommes dans le temps de l'action pour répondre aux attentes nombreuses et multiples des populations de la CEDEAO, qui n'aspirent qu'à jouir des droits que leur confèrent les textes adoptés par tous les Etats, garantissant à chaque citoyen la liberté de circuler avec ses biens, de résider durablement et de s'établir sans entrave aucune dans chaque Etat.* »

Karang 2018 peut donc être source de beaucoup d'espoirs pour les peuples Sénégalais, les acteurs économiques et

pour la CEDEAO dans sa généralité. La Déclaration de Karang qui a sanctionné les travaux de la Journée sera toujours là pour graver à l'encre forte cet évènement dans l'histoire du processus d'intégration régionale de la CEDEAO.

Entre autres considérations, constats et engagements, les participants ont fortement recommandé la mise en œuvre d'un programme de facilitation des échanges et de la libre circulation des personnes et des biens. Points contenus dans la déclaration lue par le Secrétaire exécutif du Secrétariat permanent sénégalais-gambien, S.E Paul Badji. Il a aussi été préconisé la création « *d'un Observatoire des pratiques anormales sur le corridor Dakar-Banjul afin de mieux lutter contre les tracasseries sur le corridor et aux frontières* ».

Les participants ont aussi appelé dans cette déclaration à l'installation des Centres d'information frontaliers, « *pour apporter une assistance aux usagers, à l'instar de la Maison des citoyens de la CEDEAO* » qui a été installée par Enda CACID en 2015 sur l'axe Ziguinchor-Bissau.

Les Chefs d'Etat du Sénégal et de la Gambie ont reçu un hommage appuyé pour tous les actes qu'ils posent pour le raffermissement des liens d'amitié de fraternité ainsi que pour l'effectivité de la libre circulation des personnes et des biens. Le Conseil Présidentiel Sénégalais-gambien a été l'occasion de poser de nouveaux actes justifiant cet hommage appuyé. Ainsi le Président Macky Sall a invité les deux Gouvernements à Banjul, « *à examiner sans tarder les voies et moyens de mise en œuvre des recommandations de la Déclaration de Karang, y compris celles relatives à l'élimination des Pratiques anormales sur le corridor Dakar-Banjul et l'installation de Centres d'information frontaliers, avec le soutien du Secrétariat permanent sénégalais-gambien* ».

Les résultats des travaux de KARANG 2018 ne sont donc pas tombés dans l'oreille de sourds. Ce, au plus grand bénéfice des populations sénégalaises voire bissau-guinéennes. Car, si les effets de la déclaration de Karang s'étendent sur le corridor Dakar-Banjul-Bissau, c'est un espace comprenant près de 20 millions de ressortissants qui pourront aller et venir, et surtout profiter pleinement des opportunités économiques existantes, qui sera redynamisé. ■ **Synthèse : Enda CACID**

Adhésion du Maroc à la CEDEAO et Zone de Libre Echange Continentale : le secteur privé Ouest Africain entre opposition et pessimisme

Dakar, capitale du Sénégal, a accueilli pendant 48 heures le secteur privé ouest-africain à l'occasion des « Assises de l'Entreprise ». Le Conseil National du Patronat (CNP) sénégalais, cheville ouvrière de ces assises a réussi à réunir le gratin du patronat ouest-africain autour des questions de l'adhésion du Maroc à la CE-DEAO et à l'établissement de la future Zone de Libre Echange Continentale (ZLEC), entre autres. Le secteur privé a réaffirmé son opposition à l'adhésion du Maroc dans l'espace CE-DEAO et a exprimé ses préoccupations sur la conduite des négociations et l'effectivité de la ZLEC au regard des contraintes et défis posés par ce processus.

Les « Assises de l'entreprise » organisées par le CNP les 13 et 14 février dernier à l'hôtel King Fahd Palace de Dakar ont permis au secteur privé ouest-africain, aux représentants du gouvernement sénégalais et à d'autres acteurs, d'échanger sur les questions brûlantes qui

touchent la sous-région ouest-africaine et le continent.

Au cours du symposium organisé dans le cadre de ces assises, sur le thème « CEDEAO : sécurité et investissement », le secteur privé régional a, après avoir suivi deux communications du Ministère de l'intégration Africaine et du NEPAD ainsi que de la Direction du Commerce extérieur, portant respectivement sur « les enjeux et perspectives de l'élargissement de la CE-DEAO » et sur « l'Etat des lieux des Négociations sur la Zone de libre-échange continentale », exprimé sa position et ses préoccupations.

Concernant l'adhésion du Maroc, les représentants du secteur privé de différents pays, notamment la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Togo, le Ghana et le Nigéria ont tour à tour exprimé leur position sur la volonté des chefs d'Etats de la CEDEAO d'entériner l'adhésion du Maroc. Ils ont tous indiqué que de sérieuses menaces pèseraient sur les économies locales en cas d'adhésion du Maroc, en particulier de probables pertes d'emplois liées à la fermeture ou à la délocalisation vers le Maroc de beaucoup d'entreprises. Ils ont cité d'ailleurs l'exemple de la délocalisation vers le Maroc de la firme pharmaceutique PFIZER. Leurs inquiétudes sont d'autant plus grandes que beaucoup d'industries européennes envisagent de s'installer au Maroc en perspective de l'adhésion de celui-ci dans la CEDEAO. Les questions liées à l'harmonisation du TEC de la CE-DEAO et celui du Maroc, qui est beaucoup

plus volumineux en termes de lignes tarifaires, et aux subventions qu'accorde le Maroc à certains secteurs de son économie sont ressorties comme des problèmes à mettre sur la table des négociations.

Le secteur privé a insisté sur la nécessité de mener une étude d'impact sectorielle et d'assurer la participation du privé aux négociations. Au-delà, ils demandent une adhésion du Maroc à la carte qui pourrait s'opérer par des étapes bien définies et bien agencées dans le temps.

Abordant la question de la ZLEC, le secteur privé ouest-africain s'est montré relativement pessimiste sur l'effectivité et l'opérationnalité de cet arrangement continental, au regard des nombreux défis et obstacles qui jalonnent sa négociation. Sur des aspects purement techniques, le secteur privé a soutenu qu'il n'y a pas d'accord sur l'approche et le schéma à adopter sur les règles d'origines dont la diversité dans les différentes régions du continent posera problème.

Ayant pris conscience de ces enjeux, le secteur privé ouest-africain a mandaté le Président de la Fédération des Organisations Patronales de l'Afrique de l'Ouest (FOPA) pour plaider auprès de la Commission de l'UA sa meilleure implication dans le processus de négociations. Concernant l'adhésion du Maroc, ces acteurs comptent continuer le combat et leur conclave du 14 février peut laisser présager une volonté d'harmonisation des positions pour une action beaucoup plus efficace. ■ **Synthèse : Enda CACID**

Une caravane de sensibilisation lancée sur le corridor Abidjan-Lagos

Douze jours pour aller à l'assaut des obstacles à la libre circulation sur le corridor Abidjan-Lagos, c'est le défi que s'est lancé Alliance Borderless et ses partenaires depuis le 13 mars 2018.

De nombreuses études conduites ces dernières années ont révélé que la méconnaissance et l'accès limité aux textes réglementaires sur le commerce régional, aussi bien par les agents publics que par les opérateurs privés, rendent difficile la mise en œuvre des principaux instruments de l'intégration régionale, notamment ceux portant sur la libre circulation des personnes et des marchandises.

L'importance du Corridor Abidjan-Lagos, long de 1028 km, et qui concentre l'essentiel du trafic intra-régional environ 60 à 75% du commerce de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a motivé l'Alliance Borderless en partenariat avec la Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT) et WILDAF, à entreprendre une caravane de 12 jours sur le corridor Abidjan-Lagos.

En effet, lancée le 13 Mars à Abidjan, la caravane sera rythmée par la traversée des frontières d'Aflao-Kodjoviakopé (Ghana-Togo) et de Sèmé-Krake (Nigéria-Bénin) et des ateliers de partages en Côte d'Ivoire et au Nigéria.

L'objectif recherché par l'Alliance Borderless et ses partenaires

est entre autres de :

- Documenter l'effectivité des textes de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes et des marchandises dans ce corridor ;
- Sensibiliser les parties prenantes au commerce et au transport sur les objectifs principaux de l'Accord sur la Facilitation des Echanges de l'OMC.
- Lister le nombre de contrôles sur cet axe ;
- Instaurer un débat inclusif entre les différents acteurs
- Sensibiliser et informer les agents en charge du contrôle au niveau des différentes frontières, sur les enjeux de l'application effective des textes de la CE-DEAO ;
- Informer les usagers sur leurs droits fondamentaux en matière de libre circulation ;

Au terme de cette caravane, des recommandations seront produites, lesquelles recommandations respectées permettront d'éliminer un tant soit peu sur tout ce qu'il y a comme entraves au niveau de ce corridor, et augmenter échanges intra régionaux. ■

ALIOUNE SARR

Ministre sénégalais du Commerce, de la Consommation, du Secteur Informel, et des Petites et Moyennes Entreprises

Passerelles s'est entretenu avec Alioune Sarr, ministre sénégalais du Commerce, de la Consommation, du Secteur Informel, et des Petites et Moyennes Entreprises, pour discuter des enjeux relatifs au commerce électronique pour un pays comme le Sénégal.



Passerelles : Le commerce électronique est en train de transformer l'économie mondiale de manière impressionnante. D'un point de vue concret, quels sont les obstacles qui brident encore son essor sur le continent africain, et qu'il faudra surmonter ?

Alioune Sarr : Le commerce électronique connaît une forte expansion dans presque toutes les régions du monde. Selon la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), il a représenté un chiffre d'affaires mondial de 25'300 milliards US\$ en 2015¹. En Afrique, si ses perspectives de croissance sont dans une bonne dynamique, avec un taux de croissance qui devrait passer de 2,2% en 2013 à 2,5 % en 2018, le commerce électronique reste dominé par une poignée de pays, dont l'Egypte (3,90 milliards US\$), l'Afrique du Sud (1,20 milliards US\$), le Ghana (0,09 milliards US\$), et l'Ethiopie (0,06 milliards US\$)².

Les obstacles auxquels les pays africains sont confrontés dans le cadre du commerce électronique et qui plombent le développement de celui-ci sont multidimensionnels. Ils sont notamment liés à l'infrastructure (dont notamment les problèmes d'accès à l'électricité, aux technologies de l'information et de la communication et à la logistique) ; à la fiabilité des plateformes de e-commerce (sécurisation des solutions informatiques et certification de ces plateformes) ; à la faible utilisation des moyens de paiement électronique (taux de bancarisation dans les pays africains estimé à environ 24,7 pourcent³, faible utilisation des cartes de crédit due à la faiblesse du pouvoir d'achat, au sous-développement du système financier, à la prépondérance des transactions en espèces, etc.) ; au cadre juridique embryonnaire (certains aspects relatifs au e-commerce n'étant pas souvent pris en compte par le cadre juridique, notamment en matière de protection des données personnelles, de la vie privée, et de la propriété intellectuelle, ou de lutte contre la cybercriminalité) ; à la mise en conformité avec les instruments juridiques internationaux (manque d'effectivité dans l'application des textes juridiques, etc.) ; à l'insuffisance des compétences et connaissances informatiques liées au commerce électronique aussi bien chez les entreprises que les consommateurs (masse critique de ressources humaines encore insuffisantes, capacité réduite de la recherche-développement, etc.) ; ainsi qu'à une absence de politiques et stratégies nationales en matière de commerce électronique.

Vous avez déjà souligné par le passé que le Sénégal a besoin d'une « véritable politique » en matière de commerce électronique. L'ouvrage est-il déjà sur le métier ? Quels sont les objectifs de votre gouvernement dans ce domaine ?

Le Sénégal se caractérise par l'existence de

sites de e-commerce (60 environ) dans divers domaines, de moyens de paiement électronique (Paydunya, Orange money, Wari, Joni-Joni, Poste-cash, etc.), de services de logistique et de livraison (Rapidos, Tiak-Tiak, Carrapide, etc.), mais également d'un cadre juridique et institutionnel encadrant le commerce électronique. Il réunit donc une bonne partie des conditions nécessaires au développement du commerce électronique, mais ne dispose pas d'une politique en la matière avec une vision, une stratégie et un plan d'actions clairs, intégrant toutes les dimensions ou tous les domaines relatifs au e-commerce.

La stratégie « Sénégal numérique 2016-2025 » intègre dans son axe 4 la diffusion du numérique dans les secteurs économiques prioritaires, et notamment le commerce électronique. Dans ce domaine, les actions prévues incluent l'actualisation du cadre juridique y relatif ; la mise en place des conditions d'interopérabilité entre les plateformes de services financiers électroniques ; un programme de promotion des services financiers électroniques ; un programme d'appui à la création de sites de e-commerce dédiés principalement aux produits locaux et intégrant un paiement électronique.

En Afrique, si ses perspectives de croissance sont dans une bonne dynamique, avec un taux de croissance qui devrait passer de 2,2% en 2013 à 2,5% en 2018, le commerce électronique reste dominé par une poignée de pays.

En vue de prendre en charge la dimension commerce électronique dans la mise en œuvre de la stratégie « Sénégal numérique 2016-2025 », mon département travaille sur l'élaboration d'une politique cohérente dans le domaine du e-commerce. C'est ainsi qu'en plus du cadre institutionnel existant, un cadre de concertation nationale a été créé le 26 janvier 2017 pour impulser une synergie d'actions. Ce dernier réunit les acteurs publics, du secteur privé et de la société civile, impliqués dans le commerce électronique.

Par ailleurs, mon département a soumis un projet relatif à l'élaboration d'une Stratégie nationale de développement du e-commerce au Secrétariat exécutif du Programme Cadre Intégré Renforcé (CIR). Ce projet, dont la mise en œuvre devrait débuter en avril 2018, permettra notamment de faire un diagnostic approfondi du commerce électronique au Sénégal, d'identifier des actions claires à dérouler pour développer le commerce électronique au niveau national et tirer profit des opportunités offertes au niveau international, mais aussi d'établir une base de données statistiques.

Le commerce électronique est souvent mis en avant comme un domaine particulièrement prometteur pour l'émancipation économique des femmes. Comment son potentiel peut-il, selon vous, être exploité au mieux afin de générer des opportunités économiques pour les africaines, et en particulier les sénégalaises ?

Selon l'Organisation internationale du travail, seul un tiers de toutes les entreprises dans le monde sont dirigées par des femmes. La plupart des entreprises dirigées par les femmes sont des micros et petites entreprises au potentiel limité, en particulier dans les pays en développement et en transition. Au Sénégal, le taux d'activité entrepreneuriale des femmes est de 36,8%, contre 40,5% pour les hommes, selon les résultats d'une enquête réalisée par *Global Entrepreneurship Monitor* en 2015.

En raison des facilités qu'offre le commerce électronique, mais également de son développement fulgurant, d'importantes opportunités économiques peuvent être générées, en particulier pour les femmes, à travers la réduction des coûts de transaction et la facilitation de l'accès des femmes (entrepreneures, artisanes, productrices et transformatrices de produits) aux marchés intérieurs et internationaux, le renforcement de l'efficacité et de la compétitivité des micros et petites entreprises, la levée des contraintes de capacités d'offre par le commerce business-to-consumer, qui n'exige pas l'envoi de quantités importantes.

Pour permettre aux femmes de tirer davantage profit du commerce électronique, il faut une volonté politique forte qui :

- renforce la formation des femmes dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ;
- accorde la priorité à des aspects de développement, notamment des projets d'entrepreneuriat numérique féminin ;
- accroît l'accès des femmes aux ressources et opportunités de l'économie numérique ;
- réduit la fracture numérique du genre.

Si les politiques au niveau national sont évidemment cruciales, développer le commerce électronique en Afrique nécessitera un certain niveau d'harmonisation par-delà les frontières. Quel est le rôle de l'intégration régionale dans ce domaine ? Quelles sont les efforts entrepris dans le cadre de la CEDEAO ?

Il est vrai que le commerce électronique transfrontière ne pourra se développer sans des efforts d'harmonisation des politiques, notamment au niveau régional, pour éviter les asymétries existantes entre les marchés. Ce besoin d'harmonisation peut même provenir des fournisseurs de biens et services, en vue de réduire les coûts de conformité et d'améliorer la sécurité juridique des transactions électroniques, mais aussi des défenseurs des droits fondamentaux tels que la protection de la propriété intellectuelle, de la vie privée et du consommateur.

SUITE À LA PAGE 8

www.endacid.org

SUITE DE LA PAGE 7 - C'est ainsi que, dans le cadre de l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA), des travaux sont menés avec l'appui du programme du Cadre intégré renforcé pour diagnostiquer les besoins du secteur du commerce électronique et élaborer une stratégie de développement du secteur. Dans la première phase, le Burkina Faso et le Togo ont été choisis.

À l'échelle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), des réglementations communautaires relatives aux transactions électroniques, à la cybercriminalité et à la protection des données à caractère personnel ont été élaborées, respectivement à travers l'Acte Additionnel A/SA.2/01/10, la Directive 1/08/11 et l'Acte Additionnel A/SA.1/01/10.

Au-delà des efforts d'harmonisation, des défis doivent encore être relevés. Il s'agit, entre autres, de la transposition des textes au niveau des pays membres, de leur mise en œuvre effective, de la vulgarisation et de la sensibilisation des parties prenantes (consommateurs, secteurs publics et privés, de la société civile), etc.

Les pays membres de l'Union africaine sont également en plein processus de négociation pour la mise en place de la Zone de libre-échange continentale. Le commerce électronique n'a pas pour l'instant fait partie des sujets négociés, mais il pourrait être intégré à la seconde phase des négociations. Pensez-vous que cela devrait être le cas ?

La zone de libre-échange continue dont les négociations ont été lancées par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en juin 2015 prévoit la libéralisation du commerce et des investissements sur le continent. La première phase de négociations, qui a débuté le 22 février 2016, couvre le commerce des marchandises et des services, tandis que la seconde phase se rapportera à la concurrence, à l'investissement, à la propriété intellectuelle et au mouvement des personnes physiques (personnes en voyage d'affaires).

De façon explicite, le commerce électronique n'a pas été inclus comme domaine de négociations au niveau de la ZLEC. Toutefois, à défaut de son intégration dans la deuxième phase de négociation, la question pourrait être prise en compte dans le cadre des négociations sur le

commerce des services. En effet, le développement du commerce électronique repose sur celui de certains secteurs de services tels que les services informatiques et services connexes, les services de communication (télécoms, postes, etc), les services financiers (moyens de paiements électroniques), etc.

Le Sénégal sera à nouveau invité lors de la réunion du G20 de cette année en tant que président du NEPAD. Est-ce une opportunité que votre gouvernement compte saisir pour s'assurer que les priorités de l'Afrique en matière de commerce électronique soient dûment prises en compte ?

La réunion du G20 est une rencontre de très haut niveau réunissant les pays les plus influents du monde. Comme à son habitude, le Sénégal profite de son invitation au G20 pour porter à l'attention de ces leaders les préoccupations des pays en voie de développement, notamment dans le cadre des négociations multilatérales.

Lors de la prochaine réunion, qui se tiendra à Buenos Aires en Argentine, la question du e-commerce, mais également les priorités des pays en développement sur l'agriculture, la pêche ou encore le traitement spécial et différencié seront soulevées. Il s'agira particulièrement de discuter avec les membres du G20 des problèmes que rencontrent les pays en développement et de la façon dont les pays développés pourraient aider à les résoudre.

Vous avez été chargé de faciliter les discussions relatives au commerce électronique lors de la dernière conférence ministérielle de l'OMC. Selon vous, quel est aujourd'hui le rôle de l'OMC dans ce domaine ? Le Sénégal est-il ouvert à de nouvelles discussions, et potentiellement de nouvelles règles, sur ce sujet ?

Le rôle de l'OMC consiste à susciter de la part de ses membres des discussions et de formuler des règles multilatérales susceptibles d'encadrer de manière adéquate le commerce international dans le domaine du e-commerce.

Depuis 1998, il existe un programme de travail pour encadrer les discussions sur ce sujet au sein de l'organisation. Les problématiques soulevées sont relatives à la classification des produits numérisés parmi les services (AGCS) ou parmi les biens (GATT) ; au traitement commercial des logiciels livrés par voie électronique ; au *cloud computing* (informatique en nuage) ; aux restrictions ayant un impact sur la libre circulation des données, en matière notamment de localisation, de chiffrement et de sécurité des données ; à la garantie aux fournisseurs de services de l'accès et du recours aux réseaux et services internet ; à la protection des données personnelles, de la vie privée et des consommateurs ; à la propriété intellectuelle dans le contexte du commerce électronique ; aux impli-

cations du commerce électronique en matière de développement, etc.

L'OMC pourrait contribuer à favoriser la transparence et le partage d'expériences en matière de politiques. Elle pourrait également promouvoir la réduction ou l'élimination des barrières non nécessaires au commerce électronique et l'amélioration de l'accès aux marchés, tout en développant l'assistance technique et le renforcement des capacités des pays en voie de développement et des PMA en particulier. La levée des contraintes auxquelles ces derniers sont confrontés contribuerait à davantage faciliter une meilleure participation de leur part au e-commerce mondial.

Au regard des divergences constatées entre les membres lors de la dernière Conférence ministérielle de l'OMC, il serait judicieux, de mon point de vue, en tant que facilitateur des discussions sur le commerce électronique, de poursuivre les travaux menés dans le cadre du Programme de travail sur le commerce électronique sur la base du mandat existant, ceci jusqu'à la prochaine ministérielle en 2019. Les travaux se poursuivraient dès lors dans les différents organes pertinents de l'OMC, à savoir le Conseil du commerce des marchandises, le Conseil du commerce des services, le Conseil des ADPIC et le Comité du commerce et du développement.

Pour sa part, malgré son intérêt pour des discussions fructueuses sur le commerce électronique, le Sénégal ne souhaite pas, en l'état actuel des choses, de nouvelles règles dans ce domaine, mais encourage fortement la poursuite des travaux au niveau multilatéral.

De manière générale, l'avenir des pourparlers commerciaux multilatéraux reste aujourd'hui plus qu'incertain. Dans ce contexte, quelles devraient être les priorités des pays africains en matière de politique commerciale ?

Les pays africains gagneraient davantage à renforcer l'intégration de leurs marchés, aussi bien au niveau régional que continental, afin de mieux s'insérer dans les chaînes de valeurs mondiales et d'améliorer leur participation au commerce international.

Toutefois, les questions d'intérêt pour nos pays au niveau multilatéral doivent continuer à faire l'objet d'une attention particulière jusqu'à l'obtention de résultats concrets qui leur soient favorables. Il s'agit notamment des questions liées au coton, au traitement spécial et différencié et à l'agriculture. ■

Passerelles - Numéro 2 - Mars 2018

¹ CNUCED, « Moyens d'optimiser la contribution du commerce électronique et de l'économie numérique dans le développement », Note du secrétariat, 26 juillet 2017.

² CNUCED, Rapport 2015 sur l'économie de l'information : Libérer le potentiel du commerce électronique pour les pays en développement. Genève : CNUCED, 2015.

³ Bempong Nyantakyi, Eugène, et Mouhamadou Sy, «Le système bancaire en Afrique, principaux faits et défis», Africa Economic Brief 6, n° 5 (2015).

Agenda régional

- 21 Mars 2018 (Kigali, Rwanda) : Sommet Extraordinaire de l'Union Africaine (UA)
- 16-27 Avril 2018 (Dakar, Sénégal) : Session de formation en Négociations Commerciales Internationales
- 21-25 Mai 2018 (Busan, Corée du Sud) : 53e Assemblées Annuelles du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD)
- Juin 2018 (Lomé, Togo) : 53e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO
- Juillet 2018 : (Nouakchott, Mauritanie) : 31e Sommet de l'Union Africaine (UA)



Directeur de Publication :
Dr Cheikh Tidiane DIEYE
Chargée de Projet :
Ndèye NIANG
Coordonnateur :
Souleymane BARRO
Conception :
Alioune KASSE

Dakar - 73, Rue Carnot
BP : 6879 (Dakar-Etoile)
Tél. : +221 33 821 70 37
Email : info@endacacid.org
Site web : www.endacacid.org

Avec l'appui de :

